



Conseil Communautaire 27 février 2020 Compte-rendu pour affichage

Le 27 février 2020, le Conseil Communautaire s'est réuni au BEPOS de Siorac de Ribérac, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 février 2020.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	63	
Nombre de membres titulaires présents	45	De la délibération 2020 /14 à la délibération 2020 / 28
Nombre d'absents titulaires	18	
Nombre de suppléants présents	2	
Procurations	4	
Votants	51	
Nombre de membres titulaires présents	44	De la délibération 2020/29 à la délibération 2020/40
Nombre d'absents titulaires	19	
Nombre de suppléants présents	2	
Procurations	5	
Votants	51	

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Franck Blanchardie est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 04 février 2020 est adopté à l'unanimité.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la modification de l'ordre du jour concernant l'inscription de délibérations de reprise anticipée des résultats pour chaque budget.

1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

1-1 ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur Didier Bazinet

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 14 : Autorisation donnée au Président de signer une Convention de délégation de service avec le SIVOS du Ribéracois

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à signer une convention de délégation de service Finances et RH avec le SIVOS jusqu'à fin 2020, à hauteur de 1.5 heures hebdomadaires pour un coût horaire de 25 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 15 : Autorisation de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Dordogne des subventions dans le cadre du Contrat de Projet Territorial (2016/2020) de la CCPR

OPERATION	MONTANT HT	SUBVENTION SOLLICITEE
Equipement numérique des écoles programmation pluri annuelle 2016/2020	137 000 € (acquisition et installation)	25 % soit 34 250 €
Restauration hydraulique piscine Intercommunale de Ribérac-2020	240 000 € (travaux et MO)	20 % soit 48 000 €
Travaux voirie 2019/2020	455 500 (travaux)	12 % soit 54 660 €

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à solliciter les participations financières détaillées ci-dessus au titre du contrat de Projet Territorial de la CCPR et de déposer les dossiers pour instruction par les services du CD 24.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 16 : Vente d'un hangar propriété de la CCPR à la Commune de Segonzac

La CCPR est propriétaire d'un hangar de 180 m² implanté sur la parcelle cadastrée section O-A n° 562 sur la commune de Segonzac. La mairie de Segonzac a manifesté son intérêt pour ce local et la proposition est de céder le bien à la commune au prix de 10 000 Euros. Le conseil communautaire à l'unanimité (Xavier Garreau ne prend pas part au vote) autorise le Président à signer l'acte de vente, une fois l'avis des domaines reçu.

1-2 FINANCES – Rapporteur Jean-Marcel Beau

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 17 : Constitution de provisions pour risques, budget de l'Office du Tourisme Intercommunal

Considérant le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes sur le budget de l'Office du Tourisme Intercommunal, le conseil communautaire à l'unanimité décide de constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14. Le montant de la provision s'élève à 3 800 €. La somme correspondante est provisionnée au projet de budget 2020 de l'Office de Tourisme.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 18 : Remboursement de frais engagés par un agent

Un agent de la CCPR a dû avancer les frais liés à l'achat des billets d'avion pour un montant de 104.05 € et l'achat des billets de train pour un montant de 18 € pour le Service Volontaire Européen, soit un total de 122.05 €. Le conseil communautaire à l'unanimité décide de procéder au remboursement de cette somme au bénéfice de l'agent.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 19 a : Budget Annexe 2020 de la ZAE Le Jarissou: reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 de la ZAE Le Jarissou de la manière suivante :

- Compte 001 déficit d'investissement reporté : 27 969,25 €
- Compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 27 969,25 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 19 b : Adoption du Budget Annexe 2020 de la ZAE le Jarissou

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de la ZAE le Jarissou, équilibré en section de fonctionnement à 420 345.17 € et en section d'investissement à 439 884.42 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 20 a : Budget Annexe 2020 de la ZAE de Villeteureix : reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 de la ZAE de Villeteureix de la manière suivante :

- Compte 002 déficit de fonctionnement reporté : 4 195,72 €
- Compte 001 excédent d'investissement reporté : 8 540,79 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 20 b : Adoption du Budget Annexe 2020 de la ZAE de Villeteureix

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de la ZAE de Villeteureix, équilibré en section de fonctionnement à 462 191.92 € et en section d'investissement à 457 836.99 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 21 a : Budget Annexe 2020 de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV) : reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 de l'UTMV de la manière suivante :

- Compte 001 excédent d'investissement reporté : 7 168,50 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 21 b : Adoption du Budget Annexe 2020 de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV), équilibré en section d'exploitation à 0 € et en section d'investissement à 7 168.50 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 22 a : Budget Annexe 2020 du Lotissement : reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 du Lotissement de la manière suivante :

- Compte 001 déficit d'investissement reporté : 20 062,85 €
- Compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 20 062,85 €
- Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 0,85 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 22 b : Adoption du Budget Annexe 2020 du Lotissement

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe du Lotissement, équilibré en section de fonctionnement à 248 328.54 € et en section d'investissement à 267 341.39€.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 23 a : Budget Annexe 2020 du SPANC : reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 du SPANC de la manière suivante :

- Compte 001 excédent d'investissement reporté : 9 591,33 €
- Compte 002 excédent d'exploitation reporté : 53 135,74 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 23 b : Adoption du Budget Annexe 2020 du SPANC

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe du SPANC, équilibré en section d'exploitation à 254 693.74 € et en section d'investissement à 27 170.67 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 24 a : Budget Annexe 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal : reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal de la manière suivante :

- Compte 001 déficit d'investissement reporté : 3 508,65 €
- Compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 3 508,65 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 24 b : Adoption du Budget Annexe 2020 de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe de l'office du Tourisme Intercommunal (OTI), équilibré en section de fonctionnement à 284 038.00 € et en section d'investissement à 7 589.00 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 25 a : Budget Annexe 2020 du Village de Beauclair : reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 du Village de Beauclair de la manière suivante :

- Compte 001 déficit d'investissement reporté : 4 262,71 €
- Compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 4 262,71 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 25 b : Adoption du Budget Annexe 2020 du Village de Beauclair

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe du Village de Beauclair, équilibré en section de fonctionnement à 77 550 € et en section d'investissement à 7 062.71 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 26 a : Budget Annexe 2020 de l'autorisation des Droits du Sol (ADS) reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 de l'ADS de la manière suivante :

- Compte 001 déficit d'investissement reporté : 1 349,00 €
- Compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 1 349,00 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 26 b : Adoption du Budget Annexe 2020 du service de l'autorisation des Droits du Sol (ADS)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe du service de l'autorisation des droits de sol (ADS), équilibré en section de fonctionnement à 126 286 € et en section d'investissement à 2 849.00 €.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 27 a : Budget Principal 2020 : reprise anticipée des résultats

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2019 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020 du budget principal de la manière suivante :

- Compte 001 excédent d'investissement reporté : 30 399,97 €
- Compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 348 884,29 €
- Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 675 476,83 €

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 27 b : Adoption du Budget Principal 2020

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget Principal 2020, équilibré en section de fonctionnement à 13 983 441.15 € et en section d'investissement à 3 717 315.55 €.

2- POLE TECHNIQUE

2-1 SERVICE VOIRIE – Rapporteur Jean-Didier Andrieux

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 28 : Remboursement des frais aux communes engagés en 2019-régularisation

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de modifier la délibération n° 2020 / 08 concernant le remboursement de frais aux communes engagés en 2019 pour les chemins blancs, en effet, il convient de rajouter la commune de Verteillac à hauteur de 400 € et de modifier le montant initialement prévu à 4 320 € pour la commune de Lusignac et qui passerait à 800 €.

PROJET DE DELIBERATION 2020/ 29 : Autorisation donnée au Président de lancer une procédure adaptée pour le renouvellement d'un tracteur et d'une épareuse

Le dossier complet étant désormais finalisé et avant de le déposer sur la plateforme, le conseil communautaire précise que la procédure applicable à ce marché de fourniture d'un tracteur et d'une épareuse est la procédure adaptée.

2-2 SPANC – Rapporteur Philippe Dubourg

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 30 : Adoption du tarif 2020 de la redevance d'Assainissement non collectif

Le conseil communautaire a l'unanimité fixe le tarif pour l'année 2020 à 26 € (le tarif était de 25 € depuis la délibération N°2014/09 du 3 janvier 2014). Cette hausse permet de compenser partiellement le désengagement de l'Agence de l'eau amorcée depuis 2018 et qui a impacté l'exercice 2019.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 31 : Actualisation du règlement de service du SPANC

Par délibération n°2019-170 du 17 décembre 2019, le règlement du SPANC a été modifié en supprimant la notion de « Document Technique Unifié 64.3 ». Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre la délibération afin d'y joindre le règlement actualisé.

2- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3-1 Aménagement de l'Espace – Rapporteur Francis Lafaye

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 32 : Charte de signalisation locale : modalités de mise en œuvre

Suite à la proposition du bureau lors de sa réunion du 23 janvier 2020 et de l'information communiquée lors du conseil communautaire du 4 février 2020, le conseil communautaire à l'unanimité acte la mise en œuvre de la charte départementale de signalisation d'information locale (SIL) adoptée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 17 décembre 2019, selon les modalités suivantes :

Commune : Maître d'ouvrage pour les activités signalées et situées en agglomération.

Les supports (bi-mâts) et l'implantation des supports sont pris en charge par la commune.

Intercommunalité : Maître d'ouvrage pour les activités signalées et situées hors agglomération.

Les supports (bi-mâts) et l'implantation des supports sont pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Ribérocis.

Annonceur : Dans les 2 cas de figure, l'annonceur finance les lames de signalisation.

Pour l'acquisition du mobilier à la charge de la CCPR et des communes un groupement de commandes sera proposé aux mairies.

3-2 Politique de l'Habitat – Rapporteur Didier Bazinet

PROJET DE DELIBERATION 2020/ 33 : Adoption du protocole pluri annuel d'engagement financier du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS)

La CCPR adhère depuis le 1^{er} janvier 2020 au SMOLS qui est la collectivité de rattachement du bailleur social Périgord Habitat (fusion de Dordogne Habitat et Périgueux Habitat).

Dans les statuts du syndicat, l'article 5 précisait que les membres s'engageaient « à mettre en œuvre des concours financiers directs, au moyen de subventions, au bénéfice des opérations de rénovation et de création portées par l'office public départemental unique et situées sur leur périmètre. »

Un protocole pluriannuel d'engagement adopté par délibération n°2019/45 du 21 mars 2019 précise les modalités « minimales » d'application de cet article 5 qui sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Afin de préciser le rôle de la CCPR et des communes dans la prise en charge de cette participation il est proposé de distinguer l'intervention par logement en fonction du critère construction ou rénovation.

Ainsi la CCPR abonderait la somme de 1 500 €/construction car la commune apporte le foncier tandis que ce montant serait assumé à hauteur de 1000 € par la commune et 500 € par la CC pour la rénovation car le logement communal existe déjà et ne nécessite plus d'apport de foncier.

4- DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Rapporteur Gérard Senrent

PROJET DE DELIBERATION 2020/ 34 : Autorisation donnée au Président de procéder au versement d'une gratification pour l'accueil d'une stagiaire pour l'Office de Tourisme Intercommunal (OTi)

L'Office de Tourisme Intercommunal de Ribérac souhaite accueillir une stagiaire dans le cadre de ses études pour la période du 23 mars au 19 juin 2020 soit 13 semaines de stage (60 jours). Le montant de la gratification est de 3.90 € de l'heure soit 1.638€ pour la période. Les crédits correspondants sont prévus au projet de budget 2020. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder au versement d'une gratification pour l'accueil de cette stagiaire à l'Office Intercommunal du Tourisme.

5- POLE SERVICE A LA POPULATION

5-1 ENFANCE JEUNESSE - Rapporteur Rémy Terrienne

PROJET DE DELIBERATION 2020/ 35 : Adoption des tarifs applicables aux journées famille

Une deuxième journée famille est prévue le 13 juin 2020 dans les Marais Poitevins. Cette sortie s'adresse aux adultes et aux enfants de plus de 3 ans.

Le service à la population est amené à proposer plusieurs sorties familiales par an. Le conseil communautaire à l'unanimité fixe un tarif modulé suivant les quotients familiaux qui s'appliquerait à ces sorties :

Quotient familial (en euros)	Adultes	Enfants de 3 à 16 ans
1401 et +	17€	7.00€
901 à 1400	15€	5.00€
623 à 900	13€	5.00€
401-622	10€	3.00€
0 à 400	7€	3.00€

5-2 ACTION SENIOR – Rapporteur Daniel Villedary

PROJET DE DELIBERATION 2020/ 36 : Adoption du tarif applicable pour le spectacle « L'ange bleu »

La communauté de Communes du Périgord Ribéracois propose une sortie Séniors le 19 Mars 2020 à l'Ange Bleu à Saint André de Cubzac. La CCPR prend en charge le coût du transport. Cette sortie est prévue pour 50 participants. Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention) fixe le tarif à 23€ par personne.

5-3 SERVICE CULTURE - Rapporteur Daniel Villedary

PROJET DE DELIBERATION 2020/ 37 : Adoption des tarifs applicables pour le spectacle « Le Prix de l'ébène»

Dans le cadre de la programmation culturelle, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois accueille le mardi 7 avril 2020 à 20h30 à l'Espace André Malraux de Ribérac le spectacle de Laurent Bezert « Le prix de l'ébène ». Cette représentation s'adresse à tout public. Le conseil communautaire à l'unanimité fixe les tarifs suivants : 13€ pour les adultes, 8€ pour les moins de 18 ans et les étudiants, 3€ par élève pour les établissements scolaires.

PROJET DE DELIBERATION 2020/ 38 : Tarif sortie culturelle « Les 3 brigands »

Dans le cadre des sorties culturelles la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois organise une sortie famille à Périgueux au Palace le 3 avril. Le spectacle proposé est un ciné concert intitulé « Les trois brigands », Le conseil communautaire à l'unanimité fixe un tarif unique de 7 euros.

5-4 SERVICE SPORT - Rapporteur Jean-Pierre Chaumette

PROJET DE DELIBERATION 2020 / 39 : Ouverture Piscines

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité après avis de la commission des sports du 17 février 2020 la période d'ouverture des piscines à savoir du 25 mai au 31 août 2020, ouverture aux scolaires uniquement, du 25 mai au 5 juin 2020.

Ouverture public + scolaire du 6 juin au 3 juillet 2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16h30-19h00	16h30-19h00	12h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h30-19h00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	16h30-19h00	16h30-19h00	15h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	

Vacances scolaires : du 4 juillet au 31 août 2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10h30-19h00	10h30-19h00	10h30-21h00*	10h30-19h00	10h30-19h00	10h30-19h00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

*Nocturne à la piscine de Ribérac le mercredi soir du 8 juillet au 12 août 2020

PROJET DE DELIBERATION 2020/ 40 : Adoption des tarifs applicables au stage de natation

Chaque année le service des Sports propose un stage natation de deux jours fin juin début juillet à la piscine intercommunale de Ribérac, pour 16 enfants de 9 à 12 ans.

L'objectif de ce stage est de développer et promouvoir des activités physiques et sportives en milieu aquatique. Le programme de ce stage comprend l'initiation au sauvetage au secourisme et au plongeon, le perfectionnement de 4 nages et des jeux ludiques.

Le conseil communautaire à l'unanimité fixe les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs
0-622€	15€
623-900€	20€
901-1400€	25€
1400€ et +	30€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20